

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

TRAVAUX DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

- Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA

Il a pour objet d'ajouter et de retirer des prestations prévues au marché initial. L'ajustement des quantités représente une plus-value totale de 9 382.17 € HT.

- Avenant n°3 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA (en partie suite aux inondations du 9 juin 2018)

Il a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires liées à l'aménagement de l'entrée d'agglomération et aux inondations du 9 juin 2018. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 31 940.36 € HT.